



Communiqué de presse

Le **Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)** organise une conférence de presse sous le thème de

« **Procédures d'indemnisation des déposants de la Banque Franco-Tunisienne (BFT) »**

Le mardi, 08 Mars 2022 à partir de **10h** au Siège de Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers

Cette conférence s'inscrit dans le cadre de l'annonce des procédures d'indemnisation des déposants de la Banque Franco-Tunisienne (BFT) et la présentation des modalités requises leur permettant de disposer de leurs avoirs, suite à la cessation de paiements de ladite banque déclarée par la Banque Centrale de Tunisie en date du 28 février 2022.

La conférence de presse sera l'occasion de présenter la procédure d'indemnisation des déposants éligibles telle qu'arrêtée par le Comité de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et d'explicitier le rôle informationnel et financier de la Poste Tunisienne dans l'accomplissement de cette opération.

A cette occasion, le FGDB informe qu'il a récupéré et traité la base de données des déposants en coordination avec la BFT et que les listes des déposants concernés par l'indemnisation ainsi que les montants y afférents ont été mis à la disposition de la Poste Tunisienne en vue de les payer et cela sans requête préalable de la part des déposants.

Le FGDB informe également les déposants concernés que la Poste Tunisienne commencera à partir du **08 Mars 2022** la distribution des télégrammes pour les inviter à se présenter auprès de ses bureaux afin d'encaisser leur indemnisation.



La période d'indemnisation s'étalera du mercredi **09 mars 2022** au vendredi **25 mars 2022** et à l'expiration de ce délai, les montants des indemnisations qui n'ont pas été réclamés par leurs bénéficiaires seront consignés auprès de la Trésorerie Générale de la Tunisie, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour obtenir plus d'informations et télécharger les documents requis ou les imprimer, il est recommandé de visiter notre site Web www.fgdb.gov.tn, ou de consulter notre page Facebook : [fgdbtn](https://www.facebook.com/fgdbtn)